

GARANTIE



Durée de la garantie

Fulgor accorde une garantie complète de 24 mois à partir de la date d'achat indiquée sur la facture. Durant cette période, Fulgor paiera le coût des pièces à remplacer et la main d'oeuvre nécessaire pour la réparation de l'appareil.

Couverture

Cette garantie s'applique aux appareils Fulgor utilisés pour un usage résidentiel seulement. Nos appareils ne sont pas destinés à un usage commercial. Cette garantie est valable uniquement pour le propriétaire original et n'est pas transférable. Pendant cette période sous garantie, Fulgor réparera ou échangera, à sa discrétion, le produit sans frais de pièce et main d'oeuvre.

Pour en savoir davantage sur les détails de la garantie de 2 ans, référez-vous au manuel d'utilisation et d'entretien avant d'utiliser votre appareil pour la première fois.

Les caractéristiques et spécifications peuvent varier. Svp vous référer au site internet du fabricant pour les dernières mises à jour.